



DATE : 26 septembre 2018

## Séance du Conseil Général sous la présidence de M. le Président Jean-Pierre Grandgirard

### CONSEIL GENERAL

Présents : 29 Conseillers généraux      majorité = 15      Quorum atteint

Excusé : M. Claude-Alain Mast

### CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Vanessa Currat, MM. Alexandre Vonlanthen, Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Guido Flammer, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier

### ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par M. le Président Jean-Pierre Grandgirard
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 2 mai 2018
3. Présentation des planifications financières 2019-2023 (*débat libre*)
4. Approbation des modifications du règlement sur le droit de cité communal du 13 avril 2011 (*débat organisé*)
5. Informations sur le règlement du Conseil Général
6. CO : informations sur le dossier
7. Informations communales
8. Divers.

#### 1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR M. LE PRESIDENT JEAN-PIERRE GRANDGIRARD

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard salue M. le Syndic et tous ses collègues conseillers communaux, les Conseillères et Conseillers généraux, les citoyennes et citoyens de notre commune, la presse et déclare ouverte cette séance d'automne du Conseil Général qui porte principalement sur la planification financière 2019-2023, l'approbation du règlement du droit de cité et les informations communales sur l'évolution des travaux en cours du CO et de la salle polyvalente.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Bastian Bersier, Raphaël Grandgirard et Manuel Pires.

Cette assemblée a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 37 du 14 septembre 2018, par affichage au pilier public communal et sur le site internet de la Commune.

DATE : 26 septembre 2018

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Il rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Général. Il demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour.

## **2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 2 MAI 2018**

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. M. le Président Jean-Pierre Grandgirard relève toutefois que, selon le nouveau règlement du Conseil Général, la liste des délais et des questions restées ouvertes devait être jointe à ce procès-verbal. Cela n'a pas été fait pour cette séance car notre règlement n'a pas encore été approuvé par l'Etat car des petites modifications ont été apportées dont nous en parlerons au point 5 de l'ordre du jour. Il demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, ce procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. Le Président remercie la secrétaire pour la parfaite rédaction de ce procès-verbal.

## **3. PRESENTATION DES PLANIFICATIONS FINANCIERES 2019-2023**

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard rappelle que ces planifications sont informatives et que le Conseil Général ne prend pas position sur ce point de l'ordre du jour. Il donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable du dicastère des finances.

Mme Vanessa Currat commence cette présentation par rappeler les bases légales de la planification financière notamment :

- La commune établit un plan financier sur cinq ans. Le plan est mis à jour régulièrement et selon les besoins, mais au moins une fois par année. (art. 86d LCo).
- Le plan financier est un instrument de planification du conseil communal.
- Après l'établissement du plan financier (procédure analogue à celle du budget), le conseil communal soumet le plan financier à la commission financière.
- La commission financière formule ses remarques et émet un préavis.
- Le conseil communal prend connaissance du préavis de la commission financière, procède le cas échéant à des adaptations et approuve le plan financier (dans sa version définitive).
- Le Conseil Communal présente le plan financier dans sa version finale à la commission financière, au Conseil Général.

Elle nous communique l'évolution de certains chiffres depuis 2015 :

- Augmentation de la population : de 1640 à 1690 habitants ; à ce jour 1749 habitants
- Impôts des personnes : de Fr. 3'317'800.- à Fr. 3'582'400.-
- Impôts des personnes morales : de Fr. 191'900.- à Fr. 232'500.-
- Dette par habitant : de Fr. 2'648.10 à Fr. 1'775.13
- Charges liées : de Fr. 2'665'300.- à Fr. 2'814'300.-
- Péréquation financière : de Fr. 317'746.- à Fr. 378'634.-

Tous ces éléments entrent en compte pour l'établissement de la planification.

Elle nous donne différentes explications concernant la planification des investissements. Le montant total des investissements planifiés pour les 5 prochaines années s'élève à Fr. 5'780'000.- dont :

- Fr. 4'635'000.- pour la rénovation/agrandissement de la salle polyvalente

DATE : 26 septembre 2018

- Fr. 95'000.- pour des aménagements de quartiers
- Fr. 500'000.- pour l'élargissement/réfection chemin de Vesin (ZIG/CO/Salle)
- Fr. 350'000.- pour les routes communales
- Fr. 120'000.- pour la salle de sport
- Fr. 80'000.- pour une place de jeux à Vesin et sécurité aux abords de l'école de Vesin

La planification financière des investissements tient compte des objectifs définis par le CC pour cette législature et des intérêts et amortissements en relation avec ce plan financier.

Pour ce qui est de la planification de fonctionnement, elle nous informe qu'elle tient compte :

- 1) des intérêts et amortissements en relation avec le plan financier d'investissements
- 2) de notre participation aux homes médicalisés dès 2019
- 3) de notre participation au CO dès 2020
- 4) de notre participation à la STEP régionale dès 2019

Elle ne tient toutefois pas compte des coûts relatifs à l'immobilisation de la salle polyvalente durant les travaux : pavillons provisoires et autres frais / manque à gagner.

Le tableau de la marge nette d'autofinancement pour les années 2019 à 2023 est présenté ainsi que le cash-flow, les charges liées cantonales et régionales. Elle relève que le Conseil Communal a évalué les impôts à la hausse en tenant compte de l'évolution réelle des impôts communaux sur les 5 dernières années.

Sur la base de tous ces chiffres, on constate que la MNA sera très légèrement négative dès 2019. Elle rappelle que cette planification est un outil de travail pour le Conseil Communal lors de l'élaboration des différents budgets. La commune devra dès lors se poser la question de savoir si nos objectifs pourront être financés ? Nous devons être attentifs à tout : investissements / fonctionnement. Nous devons également veiller à ne pas faire reposer le poids de tous les investissements uniquement sur les contribuables d'aujourd'hui et pour cela nous aurons des choix à opérer dans les prochains budgets.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie Mme Vanessa Currat pour ces explications et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Gilles Zwahlen, président de la commission financière, nous informe que cette dernière a étudié les documents remis pour la planification financière 2019-2023. Cette dernière est basée sur les comptes communaux des années 2013-2017 ainsi que sur les investissements que la commune aimerait réaliser jusqu'en 2023.

Elle relève que la marge nette d'autofinancement (MNA) sera négative dès 2019 et qu'à partir de 2022, le compte de fonctionnement se stabilisera si nous ne rencontrons pas de grandes surprises liées notamment aux frais de la grande salle ainsi qu'au CO. Un investissement de Fr. 120'000.- est prévu pour la rénovation des façades de la salle de sport. En effet, des problèmes liés à l'isolation et à l'humidité nécessitent des travaux conséquents. Ces derniers seront réalisés en parallèle de la réfection de la toiture. Pour mémoire, une réserve de Fr. 200'000.- (poste 2820.02) a déjà été constituée. Ces investissements seront présentés pour acceptation lors d'un prochain Conseil Général. La commission financière relève également que les produits, notamment les rentrées fiscales, ont été prévus de manière plus optimiste que par le passé. La commission financière donne un préavis favorable quant à la vision chiffrée de la planification financière 2019-2023. Elle remercie le Conseil Communal et l'administration communale pour son élaboration.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie la commission financière et donne la parole aux conseillers généraux puisque c'est un débat libre donc chacun peut s'exprimer.

M. Jean-Sébastien Rey nous informe que lors de sa dernière séance le groupe « Unité communale » a reçu les explications sur les intentions d'investissements futurs du Conseil

DATE : 26 septembre 2018

Communal. L'entretien de notre patrimoine ainsi que les aménagements pour le bien-être de notre population y sont bien présents. La planification est légèrement plus modeste que les précédentes en ce qui concerne les gros objets. Les charges présentes et futures que nous connaissons comme l'eau, CO, salle polyvalente, ne vont pas nous épargner. En résumé le groupe « Unité communale » prend acte des planifications financières 2019-2023 et remercie le Conseil Communal pour sa vision ambitieuse et raisonnable des investissements de notre commune.

M. Manuel Pires nous informe que lors de leur séance de préparation, le groupe « Parti socialiste » a examiné la planification financière 2019-2023. C'est une planification financière logique et prudente que le Conseil Communal nous propose. Le « Parti socialiste » a remarqué que la marge de manœuvre diminue dès 2019 et prend acte de cette planification.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie les intervenants et passe au point suivant.

#### **4. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT SUR LE DROIT DE CITE COMMUNAL DU 13 AVRIL 2011**

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard donne la parole à M. Alain Bürgy, conseiller communal, pour nous renseigner sur ces modifications.

M. Alain Bürgy nous informe que suite à l'entrée en vigueur de la loi sur le droit de cité communal (naturalisation), notre règlement doit être adapté et nous profitons des différentes modifications pour le faire approuver par le Conseil Général, notre règlement de 2011 ayant été accepté par l'assemblée communale de l'époque. Le nouveau règlement ayant été joint au message, il ne sera pas lu. M. Bürgy se tient à disposition en cas de questions.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie M. Alain Bürgy et donne la parole aux représentants des groupes.

M. Yannick Cuennet nous informe que le groupe « Unité communale » accepte les modifications du règlement sur le droit de cité communal.

Mme Marielle Corboz nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » approuve les modifications du règlement sur le droit de cité communal du 13 avril 2011. Lors de sa séance préparatoire, le groupe s'est toutefois interrogé sur l'article 6 al. 2 de ce règlement et plus particulièrement sur les conditions de naturalisation. Cet article prévoit : « *La Commission a pour tâche de vérifier, en principe par l'audition, la réalisation des conditions de naturalisation* ». Une recherche sur le site internet de l'Etat de Fribourg lui a permis de découvrir quelles sont les conditions à remplir pour obtenir la naturalisation ordinaire dans le canton de Fribourg qui sont :

- Être titulaire d'un permis d'établissement C
- Avoir séjourné en Suisse 10 ans, dont 3 au cours des 5 dernières années
- Avoir été domicilié dans le canton pendant 3 ans au moins, dont 2 au cours des 5 dernières années.
- Parler et écrire en français ou en allemand
- N'avoir perçu aucune aide sociale dans les 3 ans précédant la demande
- Respecter la sécurité et l'ordre public, en particulier ne pas avoir été condamné pour une infraction pénale grave au cours des 5 ans précédant le dépôt de la requête
- Participer à la vie économique, sociale et culturelle
- Observer les règles de comportement permettant une vie en société sans conflit
- Respecter les principes constitutionnels fondamentaux et du mode de vie en Suisse
- Être prêt à remplir ses obligations de citoyen (service militaire par exemple et autres obligation publiques)

DATE : 26 septembre 2018

- Avoir des connaissances appropriées de la vie publique et politique (connaissances élémentaires en géographie, histoire, et du système politique de la Suisse, du Canton et au niveau local)
- Être reçu par une commune du canton

Le préavis de la commission communale de naturalisation est généralement suivi par le Conseil Communal, ladite commission ayant le poids de décider si oui ou non un candidat à la naturalisation est susceptible de devenir Suisse selon une échelle de valeurs qu'elle définit. C'est une lourde responsabilité et elle tient, ce soir, à remercier les personnes qui composent cette commission de naturalisation qui sont : Mmes Corinne Rey, Marie-Claude Borgognon, MM. Claude-Alain Mast, Christophe Marchand et Alain Bürgy.

Mme Nathalie Pires nous informe que le groupe « Parti socialiste » propose l'approbation des modifications du règlement sur le droit de cité communal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Jean-Pierre Grandgirard soumet les modifications du règlement sur le droit de cité au vote, lequel est approuvé à l'unanimité.

## **5. INFORMATIONS SUR LE REGLEMENT DU CONSEIL GENERAL**

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard nous informe que lors de l'approbation du règlement du Conseil Général par le Conseiller d'Etat, le Service des communes, nous a fait part de 3 petites remarques, en lien avec la modification de la loi sur le droit de cité fribourgeois qui est intervenue en toute fin d'année 2017, dont la commission n'a pas tenu compte lors de la rédaction du règlement et que le Service ne nous a pas fait remarquer.

Les modifications sont :

→ Article 4 qui précise que le Conseil Général décide de l'octroi du droit de cité communal d'honneur

→ Et deux autres modifications qui nous renvoient à la loi sur le droit de cité fribourgeois du 14 décembre 2017.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard relève qu'il s'agit d'une information et qu'un nouveau vote n'est pas nécessaire. Nous attendons maintenant l'approbation par le Service des communes et qui, selon les renseignements obtenus, fera office de modèle pour les autres communes du canton. Il demande s'il y a des questions à ce sujet. Ceci n'étant pas le cas, on passe au point 6.

## **6. CO : INFORMATIONS SUR LE DOSSIER**

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard donne la parole à M. Bernard Grandgirard, responsable de cet important dossier.

M. Bernard Grandgirard nous informe que le dossier suit son cours et avance à grands pas. Il nous présente en détail les plans. Au niveau de la procédure nous sommes en phase de projet final. Le projet est définitif et les plans sont établis. Le devis général est en cours d'élaboration et à bout touchant. Les plans ont été publiés dans le Lien du mois de septembre. Les aménagements extérieurs sont en synergie avec les aménagements existants de la commune. Entre les infrastructures du CO et les infrastructures communales, une place de fête sera aménagée. Il rappelle que tous les bâtiments seront raccordés par un chauffage à distance auquel seront raccordés la salle polyvalente, l'administration, le local de voirie et à futur la salle de sport. Il nous présente également le plan de circulation qui sera mis en place dès le démarrage du chantier. La place de parc sur le site sera rapidement aménagée afin que les véhicules de chantier puissent y stationner.

Planning du projet :

DATE : 26 septembre 2018

- Soirée d'information pour les délégués de l'Association des communes le 7 novembre 2018.
- La votation sur le crédit de construction aura lieu le 21 novembre 2018 ; c'est l'assemblée des délégués qui prend cette décision.
- Séances d'information publiques les 10 et 17 janvier 2019, le lieu est encore à définir.
- Ensuite votation populaire le 10 février 2019 car ce projet est soumis à référendum obligatoire, ceci bien entendu sous réserve de l'acceptation du crédit de construction par l'assemblée des délégués.
- Le début des travaux, si tout se déroule comme prévu, est prévu en mars 2019, la mise à l'enquête va être faite en octobre de cette année.

Il relève que les différentes synergies entre la commune et le CO ont été discutées entre la commission de bâtisse du CO et le Conseil Communal. Une convention a été établie laquelle est à bout touchant sachant que cette dernière défend les intérêts de la commune et chaque point énoncé parmi les réflexions faites par les conseillers généraux par la liste adressée au Conseil Communal a été analysé et soutenu le plus possible. Cette convention sera un outil important pour régler les choses de manière précise et ceci non seulement pour aujourd'hui mais aussi dans la durée. Les informations sur cette convention seront données lors du prochain Conseil Général.

M. Olivier Vonlanthen propose, en ce qui concerne la place du village, du fait que des arbres sont prévus, de les mettre dans des bacs afin qu'ils puissent être déplacés si une cantine devait être montée sur cette place.

M. Bernard Grandgirard le remercie pour cette proposition et précise que le plan des aménagements extérieurs peut encore être soumis à des modifications.

M. Fabrice Bersier a pris acte que le trafic des poids lourds durant le chantier va se faire via le chemin de remaniement parcellaire, ce qui a du sens, cependant est-ce que le Conseil Communal est conscient de l'état que sera ce chemin après ces travaux ?

M. Bernard Grandgirard répond que bien entendu un état des lieux sera fait avant et après les travaux et s'il devait y avoir des dégâts, la remise en état sera faite par les entreprises qui auront fait ces dégâts.

M. Laurent Overney demande, en ce qui concerne la centrale de chauffe, par où la circulation se fera pour les transports du combustible ? Est-ce que ce sera par le village ?

M. Bernard Grandgirard répond que oui mais ce ne sont pas des transports à grandes fréquences ; cela dépend de la puissance de la chaufferie et de la grandeur de la fosse. La fosse se situera dans la partie amont de la salle de sport sur le site. Cependant ces transports peuvent être faits avec des convois agricoles et la fréquence n'est pas d'une livraison par jour mais en principe une fois par semaine.

M. Laurent Overney pense qu'il est important de bien penser à ces transports et aux déchargements.

M. Jean-Gabriel Meylan demande qui va financer tous ces aménagements extérieurs tels que chemin d'accès, places de parc, place du village ?

M. Bernard Grandgirard répond que la convention règle certaines choses mais tout ce qui a été présenté est pris en charge par le CO, que ce soit les bâtiments, le parking, les aménagements extérieurs mêmes certaines infrastructures qui sont déplacées sur les parties communales, comme la piste de course avec le saut en longueur. Certaines infrastructures sont financées par la commune comme l'élargissement du chemin, canalisations, infrastructures de quartier de base à la limite de parcelle. Dans la convention on a également réglé le problème de l'entretien de ces infrastructures.

DATE : 26 septembre 2018

M. Jean-Gabriel Meylan relève dès lors que si ces infrastructures sont financées par le CO cela veut dire que le coût du CO va augmenter donc notre préciput de 15% sera par rapport à un nouveau montant total, donc à voter ?

M. Bernard Grandgirard précise que dans le projet du CO à la base il y a déjà des infrastructures extérieures qui sont listées. Dès lors, elles sont soit utilisées conjointement avec la commune ou créées à neuf. Pour le bien du projet elles ont été déplacées mais il est vrai que toute augmentation du devis général a un impact pour la commune de Cugy car sa participation est le préciput + selon la population légale, la participation étant de 20,3% au total.

M. Jean-Gabriel Meylan demande, si la participation de la commune devait augmenter, est-ce que cette augmentation sera soumise à décision du Conseil Général ?

M. Bernard Grandgirard répond que c'est l'assemblée des communes qui vote un crédit d'investissement et c'est cette décision qui fait foi que ce soit pour notre commune et également les autres communes du district de la Broye. Par exemple Estavayer participe à hauteur d'environ 20% et ce n'est pas un montant qu'ils vont devoir revoter en séance du CG. Par contre, en exemple, si la commune décidait de profiter des travaux pour refaire la place devant la voirie et le local des pompiers, cet objet devrait être soumis au Conseil Général pour approbation. Mais la participation de notre commune au projet du CO ne sera pas resoumise au Conseil Général.

M. Jean-Gabriel Meylan demande si les places de parcs situées sur le site du CO seront accessibles par le public ?

M. Bernard Grandgirard répond que oui, c'est le CO qui les construit et par le fait qu'aujourd'hui nous avons déjà des places à disposition et qu'elles vont disparaître les places construites par le CO seront, en journée à disposition du CO et hors des horaires scolaires ce parking sera à disposition des utilisateurs des infrastructures communales.

M. Laurent Overney remarque qu'au départ la ZIG était divisée en 2 parties et maintenant il y en a 3, y-a-t-il une explication ?

M. Bernard Grandgirard répond que la parcelle mise à disposition pour ce projet compte 20'000 m<sup>2</sup>. Au vu de l'évolution du projet, on s'est rendu compte qu'on pouvait économiser du terrain, soit environ 2'000 m<sup>2</sup>, ce qui veut dire que le terrain qui sera cédé au CO ne sera plus de 20'000 m<sup>2</sup> mais de 18'000 m<sup>2</sup>. Le solde restera en ZIG complétant la parcelle voisine et servant de zone tampon. Dès lors, cela va changer notre participation en nature vis-à-vis du CO puisqu'on vend moins de terrain. La différence de terrain se fera en cash mais l'aspect positif est que ce terrain reste propriété de la commune et il améliore sensiblement la zone qui reste un potentiel pour la commune.

M. Jean-Gabriel Meylan demande ce qu'il advient des infrastructures communales existantes telles que le terrain de foot par exemple.

M. Bernard Grandgirard répond que ces infrastructures restent communales mais elles seront mises partiellement à disposition du CO en journée, ceci est réglé dans la convention avec une participation financière du CO.

Plus de questions ou remarques on passe au point

## **7. INFORMATIONS COMMUNALES**

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Jean-Denis Borgognon nous donne quelques informations sur la salle polyvalente à savoir que les travaux ont débutés comme chacun a pu le constater. Ces travaux créent quelques désagréments sonores pour les classes des Castors et de l'AES ainsi que pour le bureau communal. Les Castors et l'AES vont déménager dans des containers qui seront

DATE : 26 septembre 2018

installés derrière la salle de sport dès la mi-octobre. Des désagréments également pour toutes les sociétés utilisatrices de la salle ainsi que pour notre concierge Annouk et le Conseil Communal en est désolé. La commission de bâtisse a sélectionné des entreprises soumissionnaires avec une procédure de marchés publics qui a été présentée au Conseil Communal. Une procédure de marchés publics demande beaucoup de critères et de contraintes pour les entreprises soumissionnaires. Beaucoup de procédures à respecter, de renseignements à fournir, de critères d'aptitude à présenter, d'où la réticence de certaines entreprises, broyades également, à soumissionner. Il nous présente la liste des entreprises retenues pour les lots 1 – 2 – 3 – 4 ce qui représente le 79,4% du montant des rentrées des soumissions. Actuellement nous sommes dans le tir avec les devis généralisés. Très peu d'entreprises broyades mais il faut dire que peu d'entre elles ont soumissionné et celles qui l'ont fait étaient 15 à 20% plus chères.

M. Guido Flammer donne une information sur le déplacement du compacteur de Cugy derrière le four à Cugy et le Conseil Communal étudie aussi pour le déplacement du compacteur de Vesin.

Concernant les forêts, il y a eu beaucoup de bostryche dans le périmètre de la Corporation forestière, pas sur Cugy mais surtout sur des privés.

M. le Syndic Alexandre Vonlanthen remercie les personnes qui se sont déplacées à la séance d'information de l'Eparsé à Payerne pour la Step régionale. Il est important que le Conseil Général soit informé car en fin d'année il faudra voter les statuts de cette Eparsé.

Au nom du Conseil Communal il tient à féliciter notre benjamin du Conseil, Yannick Bersier pour son mariage.

Mme Nathalie Pires revient sur l'emplacement du compacteur, cela veut dire qu'il y aura des mouvements de véhicules où il y a les enfants de l'école !

M. Guido Flammer répond qu'il ne sera pas dans la cour d'école mais de l'autre côté comme mentionné dans le Lien.

## **8. DIVERS**

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard donne la parole aux conseillers généraux.

M. Pierre-André Grandgirard précise ses liens d'intérêt pour son intervention. Il est agriculteur, grand utilisateur de la route de Fétigny pour l'exploitation de parcelles agricoles et est président de la société de laiterie de Cugy. Pour tout cela, il souhaite réagir à la future implantation du compacteur derrière le four communal. A son avis cet emplacement comporte plus de désavantages que d'avantages ; désavantages : situation en bordure d'un axe majeur de circulation communale, la route de Fétigny donnant accès à plusieurs quartiers, immeubles, bâtiments communaux, accès CO, donc une forte circulation sur cette route de Fétigny et aujourd'hui même avec les véhicules agricoles cela devient problématique. L'emplacement du compacteur est à proximité immédiate de la cour d'école cela risque malgré tout de poser des problèmes notamment durant la récréation ou la sortie des écoles. Ce compacteur provoquera un arrêt fréquent de véhicules menant des poubelles en restant sur la route. La proximité immédiate du four communal, magnifiquement rénové et qui est utilisé lors des manifestations villageoises et ce serait dommage que les odeurs entachent ce genre de manifestation. Ensuite, la pose et dépose des bennes nécessite des manœuvres de la part des camions qui risquent de les effectuer sur la route. Pour terminer il pense que l'emplacement du compacteur va gêner lorsque les agriculteurs devront sortir le char à bétail se trouvant stationné dans le hangar. Bien conscient du problème il n'a cependant pas de solution pour trouver un emplacement pour ce compacteur. A son avis la situation idéale serait en périphérie du village, sur une route avec un accès voiture, idéalement avec un circuit.



DATE : 26 septembre 2018

M. Alexandre Vonlanthen relève que M. Grandgirard a soulevé des problèmes qui sont connus du Conseil Communal, malheureusement il n'a pas de solution et le Conseil Communal n'a pas de meilleure solution que celle proposée ce soir. Il faut savoir que tout le monde veut un compacteur proche de chez lui mais pas à côté de lui car ça sent mauvais. Le but c'est qu'il soit au plus près du centre du village et non pas en périphérie afin que les personnes âgées qui viennent à pied puissent y accéder. Il faut aussi savoir que le compacteur ne sera pas comme celui actuel mais le module sera incorporé à la benne donc plus de manœuvre sur la route.

Mme Nathalie Pires rappelle que lorsqu'on a décidé de déplacer la déchetterie, on n'a pas tenu compte des personnes âgées, dès lors elle se demande s'il faut toujours garder un compacteur et pourquoi doit-il être au centre du village, ceci pour les mêmes raisons qu'on a déplacé la déchetterie.

M. le Syndic répond qu'il n'est pas d'accord car pour les personnes âgées qui se sont annoncées auprès du bureau, les employés de la voirie s'occupent de leur évacuer les déchets qui doivent être apportés à Sévaz. Concernant l'emplacement au centre du village, cela nous semble logique si on peut éviter un certain nombre de voitures qui amènent les déchets au compacteur. Après il semble important de garder un compacteur au village car ce sont les ordures ménagères que les ménages ont le plus à évacuer.

M. Olivier Vonlanthen pense que si on le remet au milieu du village, on refait un pas en arrière. En effet, il était au départ situé derrière l'abattoir et on l'a déplacé pour des questions d'odeur et maintenant on veut le remettre au centre du village. Ne pourrait-on pas le déplacer en dessous de la gare dans la zone artisanale ?

M. le Syndic répond qu'on l'a déplacé parce qu'il se trouvait à côté d'une habitation ce qui n'est pas le cas avec cet emplacement. D'autre part, en ce qui concerne l'odeur ce sera différent puisqu'il sera plus petit et en une seule pièce.

M. Laurent Overney est un peu surpris de cet emplacement car il fait partie des parents qui ont reçu, il y a quelques années, une lettre de la commune avec menaces de dénonciation à la police, pour tourner devant le vieux four pour déposer les enfants et maintenant on veut y mettre le trafic des compacteurs.

M. Fabrice Bersier vient sur le Lien qui a paru aujourd'hui et il remercie et félicite le Conseil Communal pour la rédaction de ce dernier. Cependant, il se pose la question sur le manifeste inséré pour l'entretien des grilles qui selon lui cible la population agricole par rapport à l'entretien des chemins. Il rappelle au Conseil Communal qu'on est une commune rurale et il pense que la proportion des agriculteurs dans cette population rurale est toujours plus petite par rapport à la population active et à son avis il aurait été plus judicieux de faire un message ciblé aux agriculteurs plutôt que de faire un message à toute la population.

M. Yannick Bersier répond que cette remarque vient de lui après constat que de plus en plus les grilles ne sont pas nettoyées et sont recouvertes de terre ou de feuilles ce qui pose problème lors des fortes pluies comme on a eu récemment. D'autre part, il est bien mentionné dans le règlement que les grilles doivent rester propres et que les propriétaires en sont responsables. C'est pourquoi on a trouvé judicieux de remettre une fois cette information dans le lien sans viser qui que ce soit.

M. Jean-Gabriel Meylan pense que la problématique du compacteur semble partagée négativement par les trois groupes du Conseil Général, dès lors, il propose que le Conseil Communal fasse une analyse plus fondée des emplacements possibles et qu'elle soit proposée lors d'un prochain Conseil Général.

M. Jean-Sébastien Rey nous fait une présentation de FriTime qui est un projet du Conseil d'Etat pour promouvoir chez nos jeunes des activités artistiques, culturelles et sportives durant leur temps libre. Seules les communes peuvent demander à rejoindre ce projet. L'aide financière cantonale sert au lancement des cours sur 4 ans. Pour Cugy, l'aventure a

DATE : 26 septembre 2018

débuté en 2014 suite à une info reçue par notre syndique de l'époque, Mme Nadia Savary. L'équipe qui s'occupe de ce projet est composé de M. Jean-Denis Borgognon, comme répondant politique, M. Yannick Cuennet, comme coordinateur local, M. Gilles Zwahlen et lui-même. Le concept est de planifier 12 activités dans l'année et pour cela il fait appel à toutes les sociétés ou groupes intéressés à mettre sur pied une activité. Il n'est pas nécessaire de faire quelque chose de nouveau mais simplement ouvrir ses portes pour faire partager son activité par des jeunes et comme il y a des fonds, un défraiement est possible. Il profite de remercier, au nom des jeunes qui y participent, tous les organisateurs qui ont déjà mis sur pied des activités en particulier quelques membres du Conseil Général et du Conseil Communal qui n'ont pas hésité à mettre la main à la pâte. L'an dernier le Conseil d'Etat au vu du succès des projets a débloqué des fonds supplémentaires pour une prolongation facultative de projets de 2 ans. Cugy a accepté cette prolongation. Aujourd'hui on recherche activement quelques personnes pour encadrer les futures activités et qui sait reprendre le flambeau afin que le concept perdure. La charge n'est pas excessive mais demande un peu de disponibilité parfois en journée. Il demande donc aux conseillers généraux à ne pas hésiter à rejoindre l'équipe. L'équipe est également prête à recevoir des idées ou encore des intentions d'organisation d'activités pour l'année 2019 en particulier de style artistique et culturel car pour le sport à Cugy il n'y a pas de soucis et le temps presse car on doit déjà préparer le programme 2019.

M. le Président Jean-Pierre Grandgirard remercie M. Rey pour ces informations et demande s'il y a encore des interventions dans les divers. Ceci n'étant pas le cas, il clôt cette assemblée en remerciant tous les intervenants et nous invite à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 21h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président :

La Secrétaire :

Jean-Pierre Grandgirard

Sylvia Bersier